

## BULLETIN DE LIAISON

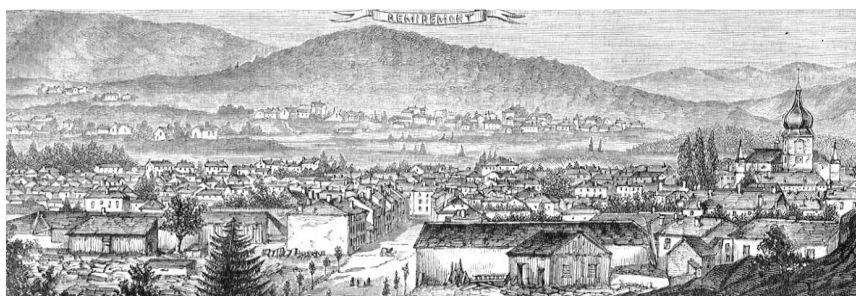
des membres de la

**Société d'Histoire  
de Remiremont et de sa Région**

31 rue des Prêtres  
88200 REMIREMONT

Site : [www.histoirederemiremont.fr](http://www.histoirederemiremont.fr)

# ROMARICI MONS



N° 85 – juin 2018

ISSN 2272-3048

### **Compte rendu de l'assemblée générale 2017, du 15 avril 2018, au Centre culturel Gilbert Zaug à Remiremont à 15h.**

Monsieur Jean Hingray, maire de Remiremont, a bien voulu honorer de sa présence notre assemblée générale. Monsieur Christian Euriat, président de la Fédération des Sociétés Savantes des Vosges (FSSV) était également présent.

Président de séance : Jean-Claude Baumgartner

Secrétaire de séance : Philippe Althoffer

Excusés : Monsieur Vannson, Président du Conseil Départemental, Monsieur Naegelen, Député, Madame Françoise Boquillon, Madame Curien-Adam, Monsieur Grivel.

36 adhérents présents ; 49 membres ayant donné leur pouvoir, pour 113 personnes à jour de leur cotisation, la majorité étant largement atteinte l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président Baumgartner fait le rapport moral, basé sur nos activités de l'année écoulée : réunions mensuelles, conférences, visites organisées et publications, rappel du nouveau site internet de la Société et dernières nouvelles du Musée du Textile de Ventron.

Jean-Marie Lambert nous tient au courant de l'activité de l'Association du Saint-Mont.

Christian Euriat rappelle notre lien à la F.S.S.V. et nous annonce, entre autres, la tenue des prochaines Journées d'Etudes Vosgiennes en octobre 2018 dans la vallée du Rabodeau.

Nadine Berguer, trésorière, présente le bilan financier affichant un léger déficit de 1683 euros, dû à la baisse de la vente de nos différentes publications. Signalons l'achat d'un ordinateur portable. Néanmoins, nos avoirs nous permettent de continuer sereinement notre activité.

Les prochaines réunions et conférences sont rappelées.

Comité : le tiers sortant est réélu à l'unanimité ; il est complété par deux nouveaux membres : Pascal Claude et Pascal Richard.

Quitus est donné à l'unanimité pour ces rapports, moral et financier.

Questions diverses : Vincent Decombis attire l'attention sur la démolition éventuelle du presbytère de Bussang, vénérable édifice datant de 1735, probablement le plus ancien de la commune.

Monsieur le maire, très attentif au patrimoine romarimontain, nous adresse ses félicitations. Il annonce les travaux prévus au Musée Charles Friry et la mise en valeur du Fort du Parmont.

La réunion s'est terminée à 17h. autour d'une brioche et du verre de l'amitié.

**Pour le Bureau, le Secrétaire, Ph. Althoffer**

## De Remiremont à Varsovie, de Varsovie à Vagney

Dans le bulletin de liaison Romarici-Mons n° 84, Abel Mathieu rappelait l'existence à Varsovie d'un « *Chapitre noble des Dames de Remiremont* ». Créé en 1774, il disparaîtra en 1944 lors de l'insurrection de la ville. Il nous dit également qu'après la suppression du Chapitre de Remiremont en 1790, Louise Adélaïde de Bourbon-Condé sa dernière abbesse, qui résidait à Paris, avait émigré à Coblenz où une grande partie de la noblesse s'était réfugiée. Dans son étude sur les émigrés du district de Remiremont, André Horny indique qu'elle deviendra trappiste en Suisse puis bénédictine à Varsovie où elle prendra le voile en 1801, prononçant ses vœux définitifs en 1802<sup>1</sup>. Une autre chanoinesse du Chapitre Saint Pierre, Charlotte-Catherine-Alexandrine, comtesse de Saint Mauris, qui résidait à Remiremont au moment de la Révolution, prendra également le chemin de l'exil. Elle se réfugiera d'abord en Suisse puis en Pologne où, dit-on, elle vivait de son travail<sup>2</sup>.

### Laurent Colin

A Vecoux, dans la seconde moitié du 18<sup>ème</sup> siècle, vivait à proximité du cimetière actuel<sup>3</sup> un cultivateur nommé Jean-François Colin. De ses deux mariages avec Anne Henry puis Anne Amet, il aura plusieurs enfants. L'aîné, Laurent, né le 9 août 1765, allait pour gagner sa vie devenir tailleur d'habits. Au début de la Révolution, il résidait à Remiremont<sup>4</sup> comme le montre une liste des émigrés du district<sup>5</sup>. Son nom y figure juste après celui d'Ambroise Gérard, prêtre originaire de Vecoux et professeur au séminaire de Saint-Dié, son proche voisin.

Le livre de Léon Schwab sur la vente des biens nationaux indique que Laurent Colin possède au moment de son émigration 1/12<sup>ème</sup> dans 11 jours 6 omées 17 verges de terres soit à peine 20 ares de terrain<sup>6</sup>. Ses biens, qui auraient dû être confisqués et mis en vente, ne figurent pas dans la liste des propriétés vendues au profit de la nation. Grâce aux recherches d'André Horny<sup>7</sup>, nous savons qu'il fut rayé de la liste des émigrés le 24 germinal an 10<sup>8</sup>. Quelles sont les raisons qui l'ont poussé à quitter la France ? Était-il au service d'une chanoinesse qu'il aurait suivie dans son exil ? Une tradition familiale semble le confirmer<sup>9</sup>. Était-ce la comtesse de Saint Mauris présente à Remiremont en janvier 1791, que l'on retrouve par la suite en Suisse et en Pologne ?

En octobre-novembre 1808, il habite à Varsovie. Son nom figure dans un registre des bourgeois de la ville<sup>10</sup>. Or, des années plus tard, son fils écrira, dans un courrier du 5 juillet 1833 adressé au préfet des Vosges, que son père « ... *jouissait de tous les droits de bourgeoisie qui s'acquièrent par un séjour seul de cinq années en Pologne, et mon père l'a habitée pendant quarante ans ...* ». Ainsi, dès 1793, Laurent Colin aurait été à Varsovie et, en 1808, il y aurait été agréé comme

---

<sup>1</sup> HORNY André, *La révolution dans le pays de Remiremont*. Liste des émigrés du district de Remiremont, p. 47.

<sup>2</sup> Ibid. note 1.

<sup>3</sup> Au lieu-dit derrière le Chêne, n° 523 section D du cadastre napoléonien.

<sup>4</sup> Il ne figure pas dans les listes d'habitants de Remiremont en 1788 et 1789. AM Remiremont CC 39.

<sup>5</sup> ADV L 1275.

<sup>6</sup> Léon SCHWAB, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux. District de Remiremont*. AM Remiremont in-8°/2244.

<sup>7</sup> Après la disparition de ses parents, sa fille a confiée à notre société les notes et photocopies de son travail sur les émigrés du département des Vosges et nous lui en savons gré.

<sup>8</sup> L 479. Table alphabétique des émigrés du département des Vosges qui ont été rayés de la liste générale.

<sup>9</sup> Tradition rapportée par Monsieur Jean-Paul Maurice ancien pharmacien à Neufchâteau.

<sup>10</sup> [https://fr-fr.facebook.com/permalink.php?story\\_fbid=658018114343288&id=329740720504364](https://fr-fr.facebook.com/permalink.php?story_fbid=658018114343288&id=329740720504364)

bourgeois de la ville. Le 5 avril 1819, Laurent Colin, qui vivait toujours à Varsovie, désigne le sieur Rosaye, maire de Dommartin, pour le représenter et participer à sa place au partage de la succession de son père, mort en 1813. Dans cet acte il est dit qu'il est maître tailleur d'habits, rue de Miel, Palais Potocki n° 482, et qu'il garde l'espoir et l'esprit de retour en France. Il charge son procureur de faire la donation de la moitié de sa part à sa sœur Véronique qu'il affectionne particulièrement et de vendre l'autre moitié à ses autres frères et sœurs<sup>11</sup>.

### Les frères Vadet<sup>12</sup>

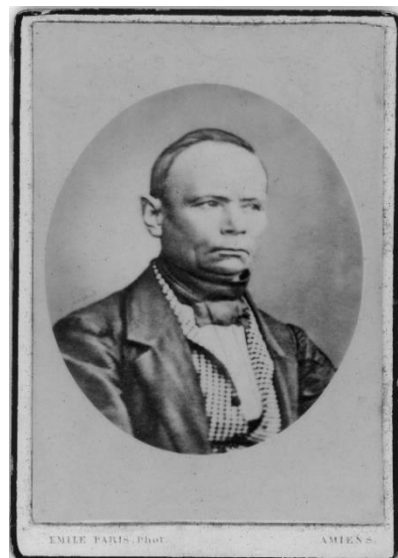
Le 18 novembre 1865, Étienne-Augustin Vadet, ancien officier d'Empire, originaire d'Arcis-sur-Aube, finissait sa vie à Vecoux. Dans un codicille du 17 octobre 1865, il précisait les conditions de son inhumation : « *Je désire n'être enterré que 48 heures après mon décès, afin que M. Colin ait eu le temps d'extraire la balle que j'ai reçue à Essling le 22 mai 1809 et qui est entrée au-dessus de l'omoplate, à gauche obliquement. Cette balle sera placée dans mon cercueil* ». Quelques jours plus tard, dans l'article nécrologique relatant sa disparition, le journaliste de l'Echo des Vosges écrivait : « *Il consacra sa vie à faire du bien [...]. Les nombreux proscrits Polonais qui, à différentes époques, ont traversé les Vosges, ont toujours trouvé M. Vadet prêt à leur venir en aide de toute manière* ».

Étienne Vadet avait trois frères qui s'installèrent dans notre région : Georges, fabricant de tissus à Remiremont qui disparaît en 1831, Auguste, fabricant de tissus à Vecoux qui meurt dans ce village en 1864 et Pierre-Germain, engagé dans le même régiment que lui. Plus tard, ce dernier épousa Marie-Marguerite Pellerin, fille de l'imagier d'Epinal. Quand il disparaît à son tour en 1870, son éloge funèbre souligne les mêmes traits de générosité que ceux de son frère aîné : « *Il avait fait la guerre en Pologne et, quand les vaincus de cette nation malheureuse vinrent chercher un asile en France, M. Vadet leur prodigua ses consolations et les plus généreux secours* ».

### Pierre-Dominique Colin

Le 24 janvier 1843, un jeune médecin âgé de 30 ans, Pierre Dominique Colin, se mariait à Vagney avec une demoiselle nommée Marie Célestine Flageollet. L'acte de mariage précisait que le marié était né à Varsovie le 16 juillet 1812 et qu'il était le fils de Laurent Colin et d'Élisabeth Delinke<sup>13</sup>. Il avait pour témoins Jean-Joseph Colin, son oncle de Vecoux et Étienne Augustin Vadet, chef d'escadron en retraite du même lieu. Le marié précisait qu'il ne connaissait ni le dernier domicile de ses parents ni l'année de leurs décès<sup>14</sup>.

Dominique Colin, médecin à Vagney depuis 1837, a effectué un parcours exceptionnel<sup>15</sup>. En 1830, le souffle révolutionnaire qui secoue une partie de l'Europe touche la Pologne. Un gouvernement



Le Dr Colin (coll. pr.)

<sup>11</sup> Ce sera fait le 14 août suivant devant maître Rol, notaire à Remiremont.

<sup>12</sup> Les renseignements sur cette famille proviennent de notre étude publiée dans les actes des Journées d'Etudes Vosgiennes de Plombières « *L'Empire dans les Vosges et à Plombières* », 2005, p 253, et de la plaquette que nous avons publiée en 2008 sur le même sujet, complétée par de nombreux documents et illustrations.

<sup>13</sup> Élisabeth Delinke serait, selon Jean-Paul Maurice, la fille d'un charpentier de Wroclaw, Charles Delinke. Son fils écrit en juillet 1833 qu'elle était née à Varsovie.

<sup>14</sup> Il est probable que cette déclaration le dispense d'apporter les preuves du décès de ses parents.

<sup>15</sup> Nous l'avons déjà évoqué dans le *Petit journal des Grandes Gueules*, clap sur Vagney » n° 1 nov. 2005.

national se constitue pour se libérer de la tutelle russe. Dominique Colin, étudiant en médecine à Varsovie, s'engage alors dans l'armée de libération et devient sous-lieutenant de sapeurs. La Russie réprime le soulèvement et beaucoup de patriotes sont contraints à l'exil. En juin 1832, il arrive à Salins-les-Bains où se trouve un dépôt de réfugiés. Fin février 1833, il quitte ce dépôt pour se rendre à Vecoux, berceau de ses ancêtres. En avril de la même année, il sollicite l'autorisation du ministre de l'intérieur pour poursuivre ses études de médecine. Dans l'attente d'une réponse favorable, il travaille dans un établissement industriel de Vecoux<sup>16</sup> et obtient enfin le 13 mars 1834, l'autorisation de se rendre à Toulouse<sup>17</sup>. Retardé par un accident du travail où il perd un doigt, ce n'est que le 25 avril 1834 qu'il peut rejoindre la Faculté des sciences et belles lettres de Toulouse. Il rejoint par la suite la Faculté de médecine de Montpellier. Au cours de ses études, il séjournera quatre mois à Arles où sévissait une épidémie de choléra et se dévouera au chevet des malades. Affaibli, il obtient le 8 mai 1836 l'autorisation de retourner dans les Vosges pour rétablir sa santé à Plombières. Le 10 septembre 1836, il rejoint Paris et termine ses études de médecine<sup>18</sup>. Le 14 janvier 1837 il présente sa thèse et est reçu docteur en médecine. Il rejoint Épinal et demande l'autorisation de s'établir à Vagney où il se mariera en 1843. Son épouse Marie Célestine Flageollet disparaît en 1854 à l'âge de 30 ans et lui laisse une fille, Laure Colin, qui lui assurera une descendance<sup>19</sup>.

De par sa profession, il devient un notable de Vagney. Du 15 avril 1851 au 11 mars 1852, il occupe les fonctions de maire de ce bourg<sup>20</sup>. Il sera également juge suppléant au tribunal de paix de Saulxures de 1852 à 1877. Nous trouvons également son nom dans les annuaires du département des Vosges. De 1840 à 1857, il est médecin cantonal en charge de l'assistance médicale gratuite et contrôleur du travail des enfants dans les manufactures de 1856 à 1868<sup>21</sup>. Lorsqu'il meurt en 1878, le docteur Louis Nicolas Gaillemain<sup>22</sup>, originaire de Jaulny (54), lui succédera et sera la souche d'une famille bien connue à Vagney et à Cornimont.

### **La thèse de médecine du docteur Colin<sup>23</sup>**

Soutenue le 15 janvier 1837, les premières pages de sa thèse nous apportent des précisions qui complètent ce que nous connaissions grâce à son dossier de réfugié conservé aux archives départementales<sup>24</sup>. Dans une lettre datée de Vecoux et adressée au sous-préfet de Remiremont le 5 juillet 1833 en réponse à une demande de justificatifs pour recevoir les secours accordés aux

---

<sup>16</sup> Il existait deux établissements à Vecoux : une papeterie et la fabrique de tissage d'Auguste Vadet.

<sup>17</sup> Il avait souhaité poursuivre ses études à la faculté de médecine de Strasbourg, mais celle-ci était située dans une zone interdite aux réfugiés.

<sup>18</sup> Aux deux premiers examens passés à Montpellier il avait obtenu très bien, satisfait ; au 3<sup>e</sup> examen médecine, satisfait ; au 4<sup>e</sup> satisfait ; aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> examens en thèse bien satisfait. Document Jean-Paul Maurice de Neufchâteau.

<sup>19</sup> Elle habitera longtemps à Remiremont au n° 28 rue Baugru. Elle vendra sa maison le 8 août 1913 à Félix Nicolas Mathis (acte passé devant maître Gault).

<sup>20</sup> La fin de son mandat en mars 1852 pourrait nous laisser penser qu'il ne soutenait pas le coup d'état de Napoléon III du 5 décembre 1851.

<sup>21</sup> Un décret impérial du 7 décembre 1868 charge les ingénieurs des mines de l'inspection du travail des enfants dans les manufactures.

<sup>22</sup> Renseignement tiré d'un tapuscrit conservé dans les archives Didier de Cornimont, données par Mme Marie Claire Martin. « *Les trois docteurs Gaillemain, Vagney 1879, Cornimont 1960* » rédigé par l'abbé André Gaillemain.

<sup>23</sup> [https://books.google.fr/books?id=a5eBsCZKL80C&pg=PA1&lpg=PA1&dq=%22Pierre-](https://books.google.fr/books?id=a5eBsCZKL80C&pg=PA1&lpg=PA1&dq=%22Pierre-Dominique+Colin%22&source=bl&ots=seUnh0NTZd&sig=AoCilnwNfjg0EIVR1ooGzL0m8Ck&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjT5NXQ2bzaAhVED8AKHbKTD0c4ChDoAQgmMAA#v=onepage&q=%22Pierre-Dominique%20Colin%22&f=false)

[Dominique+Colin%22&source=bl&ots=seUnh0NTZd&sig=AoCilnwNfjg0EIVR1ooGzL0m8Ck&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjT5NXQ2bzaAhVED8AKHbKTD0c4ChDoAQgmMAA#v=onepage&q=%22Pierre-Dominique%20Colin%22&f=false](https://books.google.fr/books?id=a5eBsCZKL80C&pg=PA1&lpg=PA1&dq=%22Pierre-Dominique+Colin%22&source=bl&ots=seUnh0NTZd&sig=AoCilnwNfjg0EIVR1ooGzL0m8Ck&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjT5NXQ2bzaAhVED8AKHbKTD0c4ChDoAQgmMAA#v=onepage&q=%22Pierre-Dominique%20Colin%22&f=false)

<sup>24</sup> ADV 4 M 537. Réfugiés Polonais, contrôle, dossiers individuels 1832-1869.

réfugiés polonais, il écrit ceci : « ... dans la position où je me trouve, quel moyen puis-je avoir de me procurer des actes que je ne pourrais obtenir que de l'administration russe qui certes ne les délivrerait pas à ma prière, quand surtout depuis 3 mois je ne puis plus recevoir de lettre de ma pauvre mère qui m'écrivait auparavant régulièrement deux fois par mois. ».

C'est à cette bonne mère qu'il dédie sa thèse de médecine, ainsi qu'aux trois frères Vadet dont nous avons parlé plus haut.

« **À MA MÈRE** - Je devais être le soutien et la consolation de vos vieux jours, le sort en a décidé autrement ; il me force à errer dans les pays lointains. Qu'au moins ce premier pas dans ma nouvelle carrière vous console un peu, ô ma bonne mère ! En vous montrant que votre fils tâche toujours de profiter des bons principes que vous lui avez inspiré, et qu'il ne cesse de travailler afin de pouvoir être un jour utile à sa patrie. »

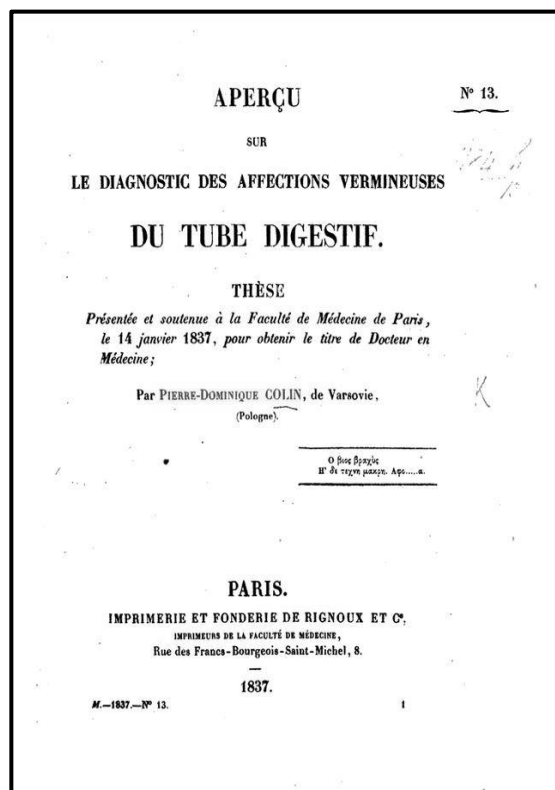
**A M. DE LA BERGE**, professeur agrégé et chef de clinique près de la faculté de médecine de Paris, pour les bontés dont il n'a cessé de m'honorer, témoignage de ma vive reconnaissance. **P.D. COLIN**

**À Messieurs ETIENNE VADET, Ancien colonel, officier de la légion d'honneur, ses frères GERMAIN VADET, officier de la légion d'honneur et AUGUSTE VADET** - En vous dédiant ce premier fruit de mon travail, je ne prétends nullement m'acquitter de la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers vous ; cette dette est insolvable : je saisis seulement cette occasion pour vous prouver combien il m'est doux de proclamer hautement les sentiments que mon cœur éprouve pour vous tous ... ; les vôtres me comprendrons sans peine. ».

« **AVANT-PROPOS** - Frappé au sein de ma patrie par de grandes infortunes, j'ai été contraint de fuir et de m'exiler. Mes regards se sont alors fixés sur la France, cette terre hospitalière qui n'a jamais repoussé l'étranger malheureux : j'y arrivai avec le désir de me soutenir bientôt par mon travail, et après quelques années consacrées entièrement à l'étude de la médecine, j'atteins le but que je me suis proposé.

Mais au moment de soutenir l'examen de ma thèse, je sens le besoin de manifester ma reconnaissance aux hommes de science qui m'ont bien accueilli et qui m'ont secondé dans la tâche difficile que j'avais entreprise. Craignant que ce faible opuscule ne soit en dehors de leur bel enseignement, j'hésite lorsqu'il s'agit en titre de cette dissertation d'offrir mes sincères remerciements aux savants professeurs de cette école, pour l'encouragement dont j'ai été l'objet. Ils me pardonneront sans doute cette détermination, s'ils veulent voir en elle l'expression des sentiments de reconnaissance qui m'animent, et de mon éternelle gratitude.

La dissertation que je présente porte sur un sujet obscur et difficile, qui a vivement préoccupé les pathologistes allemands ; j'ai pensé qu'on ne me refuserait pas d'accueillir en cette faculté le résumé de leur opinion sur le diagnostic des affections vermineuses. Je sais combien la critique



Page de garde de la thèse de médecine du Docteur COLIN (num. Google)

*peut s'exercer aux dépens des explications et des rapprochements qui ont été jusqu'à ce jour donnés ; c'est pourquoi je me croirai très heureux si, en appelant sur cette matière la discussion des professeurs de cette faculté, je puis profiter de leurs sages avis. ».*

**Gérard DUPRÉ**

---

## **Deux lettres inédites de Madame de Lenoncourt, chanoinesse de Remiremont**

Tous les ouvrages d'histoire religieuse – ou d'histoire tout court – mentionnent la suppression de la Compagnie de Jésus, en France, à partir du 18 novembre 1764. Le Parlement de Paris avait donné le signal par un édit du 6 août 1762, imité progressivement dans les autres provinces du royaume (la Lorraine étant alors un État indépendant, la mesure ne s'y appliquera qu'en juillet 1768). Comme lors de la précédente expulsion, à la suite de la tentative d'assassinat perpétrée par Jean Châtel sur la personne de Henri IV (1596)<sup>25</sup>, ce fut un essai de régicide, visant le roi du Portugal, qui mit en branle le mécanisme<sup>26</sup>, dont l'action culminera le 8 juin 1773, avec la suppression complète de la Compagnie, forte de 23 000 membres, dirigeant 700 collèges à travers l'Europe, dont plus de 110 en France.

Derrière la sécheresse du fait historique et des chiffres, combien de tragédies humaines ? En expulsant les Jésuites, en dissolvant la Compagnie, la monarchie française et le pape privaient des milliers de prêtres innocents, qui n'avaient jamais comploté contre qui que ce fût, de leurs moyens d'existence, de leur lieu de résidence et d'exercice professionnel. Après l'arrêt du Parlement de Paris et plus encore par la suite, après l'interdiction du 18 novembre 1764, il leur fallait trouver un « point de chute ». Leur choix se portait en première instance sur les établissements jésuites des pays limitrophes, si possible francophones. Mais, on le devine, les places étaient chères et seule une partie des Jésuites français pouvait espérer trouver un nouveau poste hors des frontières ; de là une émulation involontaire, une sorte de course que chaque Jésuite devait mener, pour intéresser à son sort tel personnage haut placé, susceptible de lui procurer une nouvelle situation. Ce fut dans ce contexte qu'une chanoinesse de Remiremont, Gabrielle Marguerite de Lenoncourt<sup>27</sup>, écrivit au prince-évêque de Bâle, qui résidait depuis le XVI<sup>e</sup> siècle à Porrentruy, cité de l'actuel Jura suisse, la lettre suivante <sup>28</sup> :

*Monseigneur*

*L'absence des Dames qui ont l'honneur d'appartenir à Votre Altesse m'oblige à luy adresser moy meme une supplique que je les aurois priées de vouloir bien vous presenter et vous faire valoir. Un Jesuite amy de ma famille me demande en grace d'interessier Mesdames de Montjoye aupres*

---

<sup>25</sup> Les Jésuites seront rappelés en France dès 1603.

<sup>26</sup> Daniel-Rops, *Histoire de l'Église du Christ*, tome V : *L'Église des temps classiques*, seconde partie : *L'Ère des grands craquements*, Paris, Fayard, 1958, p. 275-286 ; Jean Lacouture, *Jésuites*, Paris, Éditions du Seuil, 1991, t. I, p. 437-477.

<sup>27</sup> Apprêhendée en 1741, elle fut élue dame secrète en 1749 (charge dont elle démissionna en 1781) et décéda en 1786. Je remercie M<sup>me</sup> Aurélia Bénas, directrice des Archives municipales de Remiremont, de m'avoir fourni ces indications.

<sup>28</sup> Lettre autographe signée (Archives de l'Ancien Évêché de Bâle, Porrentruy, A 38-40, n° 2). L'orthographe et la ponctuation sont respectées (sauf distinctions d'usage, comme *ou* et *où*, *a* et *à*). Les mots et expressions raturés sont imprimés entre crochets obliques ( < ... > ). Des barres obliques simples ( / ... / ) signalent les mots notés dans la marge ou l'interligne.

*de Votre Altesse pour un de ses confreres qu'il dit homme d'un grand merite, autrefois predicateur missionnaire et depuis recteur. Banni de France ce père Bergerot desire de trouver un azile dans le college ou le seminaire de Porentru<sup>29</sup> et un mot escrit de la part de Votre Altesse aux Jesuites de ces maisons qui marqueroit qu'elle a la bonté de s'interesser au P. Bergerot luy obtiendrait la preference sur ceux qui ont les memes vues. Voila Monseigneur la grace que j'ose vous demander parce que c'est une bonne œuvre, et que je sçay que Votre Altesse n'y repugne jamais, d'ailleurs je trouve de la satisfaction à luy marquer ma confiance en ses bontés, et à luy rappeler le souvenir de mon ancien attachement et du respect avec lequel je suis*  
Monseigneur

*De Votre Altesse La tres humble et tres obeïssante servante*

*Lenoncourt dame et secrette de Remiremont.*

*15 mars 1764 à Remiremont.*

Simon Nicolas de Montjoie, prince-évêque de Bâle depuis deux ans, n'était pas un inconnu à Remiremont, même si sa juridiction, qui englobait une partie de l'actuel canton suisse du Jura et le département du Haut-Rhin, ne s'étendait pas jusqu'à la cité des chanoines<sup>30</sup>. Il comptait en effet plusieurs parentes – dont une sœur – au sein du chapitre romarimontain<sup>31</sup>. Il s'empessa d'obliger Madame de Lenoncourt, comme on le voit par sa réponse<sup>32</sup> :

*à Pourrentruy le 24 mars 1764.*

*à Madame la comtesse de Lenoncourt dame, et secrette de l'Illustre Chapitre de Remiremont, à Remiremont.*

*Madame*

*Je me felicite, que l'absence de ma sœur et de nos nieces m'ait procuré /, non seulement / l'avantage de recevoir de vos nouvelles, qui me seront toujours infiniment cheres, / mais / < j'ai > en outre l'occasion de vous prouver l'attention toute particuliere que j'aurai / toujours / pour tout ce qui me viendra de votre part. Le P. Bergerot vous devra, Madame, la retraite à tems que je luy donnerai dans mon seminaire en attendant que le pere recteur du college de Pourrentruy reçoive de son provincial la permission de lui en donner une dans le college. Il sera en consequence le maitre de venir ici quand bon luy semblera. < Je voudrais bien, Madame, que des circonstances moins accablantes pour les Peres Jésuites m'eussent >*

*Conservez moi, Madame, dans votre souvenir et soyez bien persuadée des sentimens si distingués et respectueux avec lesquels je suis, Madame, Votre.*

La chanoinesse de Remiremont ne manqua pas de remercier le prince-évêque<sup>33</sup> :

---

<sup>29</sup> Graphie quelque peu étrange, mais déjà employée par Voltaire.

<sup>30</sup> Il exerçait une juridiction spirituelle sur le diocèse de Bâle, qui ne se confond pas avec l'évêché de Bâle, où l'autorité du prince-évêque était temporelle. Cet évêché correspondait en gros à l'actuel canton suisse du Jura. Le diocèse s'étendait sur l'actuel Haut-Rhin, une partie de l'évêché et un territoire à l'Est d'Arlesheim. Voir les cartes imprimées dans la *Nouvelle histoire du Jura*, Porrentruy, Société Jurassienne d'Émulation, 1984, p. 69 et « Pro Deo ». *L'ancien évêché de Bâle du IV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, éd. Jean-Claude Rebetez, Porrentruy, Archives de l'Ancien Évêché de Bâle, 2006, p. 10.

<sup>31</sup> Pierre Heili, *Anne-Charlotte de Lorraine (1714-1773), abbesse de Remiremont et de Mons. Une princesse européenne au Siècle des Lumières*, Remiremont, Société d'Histoire, 1996, p. 188-191 ; Françoise Boquillon, *Les Chanoines de Remiremont*, Remiremont, Société d'Histoire, 2000, p. 198-201 et les arbres généalogiques p. 168, 202, 203 (sur lequel figure le prince-évêque de Bâle).

<sup>32</sup> Minute (Archives de l'Ancien Évêché de Bâle, Porrentruy, A 38-40, n° 2).

<sup>33</sup> Lettre autographe signée (Archives de l'Ancien Évêché de Bâle, Porrentruy, A 38-40, n° 2).

Monseigneur

*La grace que Votre Altesse vient de me faire l'honneur de m'accorder, et beaucoup plus encore les marques de bontés et d'amitié qu'elle a bien voulu y joindre, me penetre Monseigneur d'une reconnaissance sy vive, qu'il m'est impossible de pouvoir vous l'exprimer. Le souvenir de mon ancien et respectueux attachement que je supplie Votre Altesse de vouloir bien se rappeler, peut seul la persuader du prix que je mets à ses graces, de ma parfaite reconnaissance et du respect avec lequel je suis*

Monseigneur

De Votre Altesse

*La tres humble et tres obeissante servante*

*Lenoncourt dame et secrette de Remiremont.*

*Remiremont 3 avril.*

Nous ignorons ce que devint le R.P. Bergerot dans ce refuge de Porrentruy dû à l'intervention de Madame de Lenoncourt – ce n'est pas l'objet de la présente note. On notera qu'après le décret de suppression complète de la Compagnie (1773), Simon Nicolas de Montjoie hérita de tous ses biens à Porrentruy, collège compris (il y institua la gratuité de l'enseignement). Mais le départ des Jésuites avait entraîné l'effondrement de la renommée de l'établissement.

**Gilles Banderier**

---

## **A propos de la statue du Volontaire**

Une communication de Jean-Yves Balland, membre de notre association depuis sa fondation :

*« Une fois de plus notre "Volontaire de 1792" a les honneurs de la presse. Je vous adresse par dossier joint, un article extrait de la revue "Histoire de l'antiquité à nos jours" des éditions Faton, n° 96 mars-avril 2018, un article sur "La mobilisation militaire/Cédric Chadburn" et qui est illustré par une photo en pleine page d'un gros plan de notre "Volontaire" ! Ce n'est pas la première fois que notre célébrité locale a les honneurs du communiqué. Je me souviens que le programme officiel du défilé militaire du 14 juillet 1979, à Paris, était illustré sur sa couverture tricolore par un dessin de notre quidam. Un exemplaire de ce programme avait été archivé au fonds local de la bibliothèque. »*

Œuvre de Jean-François Choppin classée aux monuments historiques en 1999, cette statue fut érigée en 1899 pour commémorer le civisme des Volontaires de l'arrondissement de Remiremont pendant la Révolution. La place actuelle du Volontaire, autrefois carrefour principal de la ville, était alors appelée place du Maixel. On y avait alors placé un carcan.





## **Les enfants dans les fabriques de l'arrondissement de Remiremont lors de la promulgation de la loi du 22 mars 1841**

### **Les filatures et tissages mécaniques de toile de chanvre et lin, de toile de coton et de calicot, les usines et ateliers à feu continu, etc.**

D'importantes fabriques mécaniques textiles sont connues depuis longtemps dans la vallée de la Meurthe et dans la province voisine de l'Alsace où cette industrie est un succès. Dans l'arrondissement de Remiremont, plusieurs propriétaires ont à leur tour cherché à investir des fonds pour les multiplier tout en faisant le bien-être des classes laborieuses des campagnes. C'est ainsi qu'on y a vu s'installer plusieurs usines près des moulins qui, exploitées avec avantage, promettent un développement propre à assurer une plus grande richesse aux habitants de la contrée. La filature hydraulique mécanique de M. Géhin à Saulxures inaugure cette série qui se poursuivra avec notamment la Manufacture Flageollet de Zainvillers, commune de Vagney. Toutes ces fabriques mécaniques ont pris le pas sur de nombreux ateliers de tissages « *à navette à la main* », ou « *tisseries de calicot* », disséminés dans presque chaque village depuis les années 1805/1810, comprenant chacun entre cinq et quarante « *métiers à navette volante* ».

### **Démographie industrielle succincte de l'arrondissement de Remiremont en 1836**

En 1836, pour la vallée de la Moselle et ses affluents, de la Moselotte et de la Combeauté, dans l'arrondissement de Remiremont, C. Charton, auteur des statistiques de l'Annuaire des Vosges, compte douze filatures et tissages mécaniques de toile de chanvre et lin, six filatures et tissages de toile de coton, et douze fabriques de calicot à la main, soit trente ateliers. La réalité est ici minorée car beaucoup de petits tissages à la main n'y sont pas comptabilisés, la commune du Syndicat en comptant par exemple sept à elle seule. Il y a aussi d'autres usines, notamment celle d'Éloyes, où MM. Nicolas Clément, Paxion et Barbillat de Remiremont emploient vingt-cinq ouvriers pour la fabrication de clous à pointe, fabriqués au moyen de trente machines mises en mouvement par une roue hydraulique de plus de trente chevaux. Il y a aussi de multiples scieries, fonderies, tuileries, fours à chaux ou à poteries, etc. De plus, il faut encore signaler six forges et une fabrique correspondant à ce type de manufacture<sup>34</sup>.

### **Le travail des enfants dans les manufactures**

Pour que les manufactures restent concurrentielles, la main-d'œuvre infantine est assez fortement utilisée. Cela peut paraître choquant à notre époque, mais si l'on consulte attentivement les recensements quinquennaux de chaque commune on voit que très tôt les enfants sont intégrés dans les ateliers pour, dit-on, une meilleure surveillance de leurs agissements et afin d'améliorer la situation financière de la famille. Il est notoire que les petits employés dans les ateliers sont les enfants de leurs ouvriers, d'où le motif facile de la surveillance. Quand à celui qui consiste à prétendre que leur travail subvient également à une meilleure aisance financière, leur salaire, sans être très conséquent, devait toutefois être bien utile, car la vie était chère.

---

<sup>34</sup> Annuaire des Vosges 1837, pp 86/88, 358/366, 1838, 298/324, Épinal, Vve Gley, Imprimeur de la Préfecture. Cf. également Jean-Marie Lambert « *Les ateliers de tissages à bras au Syndicat au XIX<sup>e</sup> siècle* », et « *Le textile cotonnier au Syndicat au XIX<sup>e</sup> siècle* », in Bulletins municipaux du Syndicat n° 8, 1991, pp 50/59, n° 9 1992, p. 42/52. On peut ajouter à la liste de la commune du Syndicat un autre personnage dont les archives sont apparues après ces publications. Il s'agit de Jean-Nicolas Blaison, résidant à Champé, qui a un atelier à Champé, commune du Syndicat, un autre à Autrives, commune de Saint-Amé, et enfin une autre aux Forges.

Les ouvriers du textile, payés à la pièce, à « *la coupe* » dit-on aussi, on peut, sachant leur travail effectué sur 300 jours annuels, déterminer un salaire journalier moyen. En 1841, pour un homme il est de 1 franc, pour la femme de 0,75 fr, et pour l'enfant de 0,35 à 0,40 fr. Le tableau ci-dessous reprend les valeurs marchandes de 1844. On s'aperçoit aisément qu'un couple travaillant seul, avec ou sans enfants, ne peut subvenir à tous ses besoins. Il est notoire que la viande ne figurait pratiquement pas sur les tables de la classe ouvrière, même si j'ai pris le parti de l'indiquer dans le tableau. La simulation de revenu comprend donc le salaire de l'homme, 1 franc, de sa femme, 0,75 franc, et de deux enfants supposés gagner chacun 0,40 franc<sup>35</sup>.

### Salaire et dépenses journalières d'un couple de tisserands avec deux enfants travaillant

Prix des denrées		Salaire moyen d'un ouvrier homme	1
1 kg de pain	0,26	Salaire moyen du ménage	2,15
0, 250 kg de beurre	0,50		
0,500 kg de bœuf	0,45		
1/2 douzaines d'œufs	0,25		
1 litre de vin	0,34		
Logement	0,30		
Total	2,10		2,15
Logement indépendant avec jardin	1,35		
Total	3,15		2,15

### Recensement de tous les ménages et de ceux « *textiles* » dans la commune du Syndicat

Années	Ménages totaux	Enfants	Enfant/ménage	Ménages «textiles»	Enfants	Enfant/ménage
1836	234	617	2,6	10	18	1,8
1841	240	700	2,9	10	23	2,3
1846	273	672	2,4	10	19	1,9
1851	236	608	2,5	10	16	1,6
1856	212	578	2,7	11	8	1,4
1861	244	589	2,4	3	5	1,7

On peut relever que la population « *textile* » demeure stable, avec dix ménages presque chaque année, sauf en 1861, en raison du marasme subi dans cette activité par le mauvais approvisionnement en matière première, crise provoquée par la guerre de sécession aux États-Unis. En réalité la population « *textile* » est bien plus importante, car beaucoup d'individuels, hommes ou femmes résident, seuls ou à plusieurs, chez des cultivateurs qui mettent à leur

<sup>35</sup> Tableau réalisé avec des données des archives municipales de la commune du Syndicat, non classées lors de la rédaction des articles en 1991 et 1992, et des archives privées. Grand livre de compte de tissage, document de Monsieur Gaston Thiriet, descendant d'un agriculteur possédant un atelier de tissage à la main dans la même commune.

disposition une des pièces de la ferme. J'en ai dénombré 24 en 1846, 31, et 39, en 1850 et 1856, 29 en 1861<sup>36</sup>.

### **Une loi réclamée pour protéger l'enfant au travail**

Le Conseil Général du département des Vosges s'émeut de la situation des enfants. Il demande au gouvernement une loi sur leur travail dans les manufactures, dressant même la liste des dispositions qu'il estime nécessaires. Il réclame ainsi que des règlements d'administration publique fixent l'âge et la durée du travail des enfants, tant de jour que de nuit, excepté pour les industries filamenteuses, qui ne pourront en aucun cas les employer qu'entre cinq heures du matin et huit heures du soir, et seulement pendant douze heures par jour. Il préconise encore que les enfants ne soient pas admis dans l'industrie filamenteuse avant l'âge de neuf ans, et qu'ils restent soumis jusqu'à seize ans aux règles ci-dessus. On peut toutefois regretter qu'il précise « *qu'il n'y a toutefois pas lieu d'exiger, comme condition de l'admission de ces enfants, la preuve qu'ils ont fréquenté les écoles pendant l'espace de deux années* »<sup>37</sup>.

### **La loi du 22 mars 1841, première loi qui protège l'enfant au travail**

La demande du Conseil Général du département des Vosges trouve sa concrétisation par la loi du 22 mars 1841 relative au travail des enfants dans les manufactures. Treize articles sanctionnent cette loi, dont on peut retenir quelques éléments capitaux.

- Elle ne s'applique qu'aux ateliers de plus de 20 ouvriers réunis.
- Les enfants devront avoir au moins 8 ans :
  - De 8 à 12 ans ils ne pourront pas être employés plus de 8 heures.
  - De 12 à 16 ans ils ne pourront être employés plus de 12 heures.
  - Le travail ne pourra avoir lieu que de 5 heures du matin à 9 heures du soir.
  - Le travail de nuit est interdit, sauf au-dessus de 13 ans si nécessité, 2 heures comptant pour 3.
  - Au-dessous de 16 ans ils ne seront pas employés les dimanches et jours de fêtes.
  - Ils ne pourront être admis que si les parents justifient la fréquentation d'une école.
  - Tout enfant devra avoir un certificat du maire attestant qu'il a reçu l'instruction primaire élémentaire.
  - Tout enfant admis devra suivre une école jusqu'à l'âge de 12 ans.
- Des règlements d'administration publique devront assurer les bonnes mœurs dans les ateliers.
- L'instruction primaire et l'enseignement religieux des enfants devront être effectifs.
- Il faut empêcher tout mauvais traitement et tout châtiment abusif.
- Les conditions de salubrité et de sûreté nécessaires à la vie et à la santé des enfants devront être mises en œuvre<sup>38</sup>.

Dans l'arrondissement de Remiremont en 1841, les inspecteurs du travail des enfants sont au nombre de huit : MM. Turck, membre du Conseil d'Arrondissement à Plombières, Grillot, notaire au Val d'Ajol, Richard, notaire à Ramonchamp, Tocquaine, propriétaire à Bussang, le docteur

---

<sup>36</sup> Tableau réalisé avec les données des archives municipales de la commune du Syndicat, série F «Population et statistiques», et des archives départementales des Vosges, M 155, «Recensements quinquennaux».

<sup>37</sup> *Annuaire des Vosges*, 1841, page 37, C. Charton, Épinal, Vve Gley, Imprimeur de la Préfecture.

<sup>38</sup> Archives départementales des Vosges, M 277/280.

Grandclaude à Remiremont, le docteur Daval au Thillot, Me Flageollet notaire à Vagney et Grosjean, capitaine en retraite à Cornimont.

On connaît les manufactures qui emploient des enfants dans cet arrondissement la même année. Elles sont nombreuses dans trois des différentes catégories. On peut déplorer que tous les enfants œuvrant dans les petits ateliers de tissages ou d'autres activités, ainsi qu'au sein d'ateliers censés n'employer que vingt personnes ou moins, ne figurent pas dans cette nomenclature.

**Tableaux n° 3 et n° 4 Première catégorie : manufactures, usines et ateliers à moteur mécanique** (Filatures, ourdissoirs, bobinoirs, fabrique de porcelaine, tissages. Il y a d'autres tissages en troisième catégorie)

Filatures	Manufacturiers	Ouvriers	Enfants 8/16 ans	Enfants 12/16 ans	Total
Val d'Ajol	Schlumberger	199		90	289
Rupt	Forel frères	185	55		240
Saulxures	Géhin frères	241	61		302
<b>Ourdissoirs-bobinoirs</b>					
Val d'Ajol	Syndic faillite Cabasse	27		17	44
<b>Fabrique de porcelaine</b>					
Plombières	Hérisé et Grondal	25		8	33
Total		677	116	115	908

Tissages	Manufacturiers	Ouvriers	Enfants 8/16 ans	Enfants 12/16 ans	Total
Fresse	Thiémonge	172	45		217
Saint-Maurice	Antoine	22		1	23
Ménil	Bluche	100	20		120
Ramonchamp	Houillon et C	112		94	206
Rupt	Forel et C	120	20		140
Rupt	Steiger et C	120	20		140
Rupt	Lecomte	60	10		70
Ferdrupt	Houillon	13		7	20
La Bresse	Valentin et C	94		23	117
La Bresse	Curien et C	35		4	39
La Bresse	Curien et C	8		3	11
Saulxures	Géhin frères	177		42	219
Saulxures	Flageollet	203		41	244
Remiremont	Poirot	18		2	20
Total		1254	115	217	1586

## Deuxième catégorie : manufactures, usines et ateliers à feu continu (Forges, fabrique)

Forges	Manufacturiers	Ouvriers	Enfants 8/16 ans	Enfants 12/16 ans	Total
Bellefontaine	Currasson (3 ateliers)	14 – 16 - 24	Néant	4 – 2 - 4	64
Ruaux	De Buyer	16	Néant	4	20
Saint-Amé	Friry	5	Néant	3	8
Cleurie	Friry	17	Néant	3	20
<b>Fabrique</b>			Néant		
Remiremont	Laurent	28	Néant	3	31
Total		120	Néant	23	143

## Troisième catégorie : fabriques occupant plus de vingt ouvriers réunis en atelier (Tissages)<sup>39</sup>.

Tissages	Manufacturiers	Ouvriers	Enfants 8/16 ans	Enfants 12/16 ans	Total
Saint-Maurice	Vasmer	31	Néant	4	35
Saint-Maurice	Pierrel et C	22	Néant	6	28
Saint-Étienne	Dolemans	21	Néant	3	24
Pouxoux	Flageollet	32	Néant	26	58
Remiremont	Dolemans	110	Néant	9	119
Remiremont	Vadet	46	Néant	2	48
Remiremont	Bol	44	Néant	2	46
Total		306	Néant	52	358

Ainsi, sur l'ensemble de la population ouvrière, 13 % d'enfants de 8 à 16 ans, et 13 % d'enfants de 12 à 16 ans sont occupés dans les ateliers du tableau n° 3 ; 7,2 % d'enfants de 8 à 16 ans, et 13,8 % d'enfants de 12 à 16 ans le sont dans ceux du tableau n° 4. Dans les tableaux n° 5 et n° 6, il y a respectivement 17,2 % d'enfants de 12 à 16 ans dans le premier et 14,8 % d'enfants de 12 à 16 ans dans le second. En totalité, pour l'arrondissement de Remiremont, toutes catégories et activités confondues, on dénombre 638 enfants, soit 21,3 % de la population ouvrière, sur les 2 995 employés engagés dans des fabriques et ateliers. Pour finir, si l'on veut comparer leur « poids » dans la population « textile » de l'arrondissement de Remiremont (68 356 âmes en 1841), on s'aperçoit que les ouvriers de la filière textile ne représentent en définitive que 4,4 %.

**Jean-Marie Lambert**

-----  
*Rectificatif* : Une erreur s'est glissée dans mon article sur le Chapitre de Remiremont à Varsovie, paru dans le n° 84 de Romarici Mons. J'avais écrit que le roi Stanislas avait assisté à l'entrée officielle de l'abbesse Marie Christine de Saxe à Remiremont en 1775, à tort vu qu'il était décédé à Lunéville en 1766. Je m'en excuse auprès des lecteurs.  
Abel Mathieu

<sup>39</sup> Les tableaux n° 3 à 6 ont été conçus à partir des statistiques de l'Annuaire des Vosges, 1842, Épinal.

## Note de lecture

### « J'ai fait parler une carte postale » ou « Vie d'une famille vosgienne »

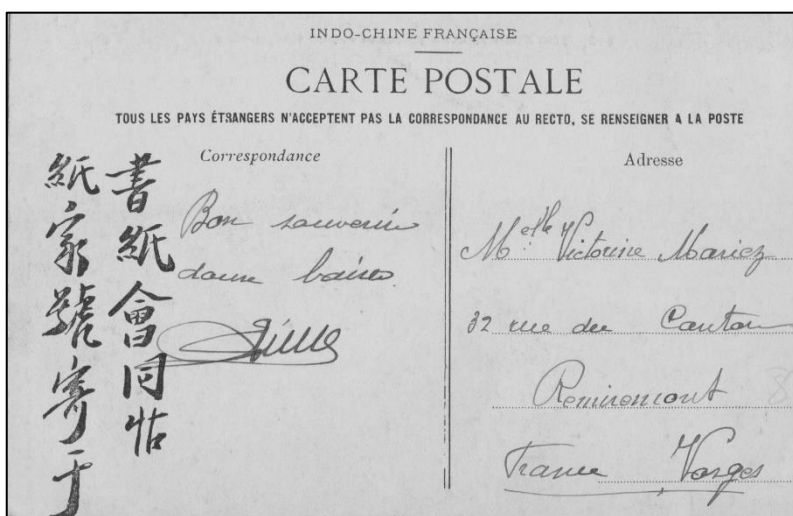
Par Roland MONGAÏ (25 janvier 2018)

En nous faisant découvrir Victorine MARIÉ et son époux Joseph PIERRE, Roland MONGAÏ nous montre comment il a pu, à partir d'une simple carte postale adressée du Tonkin à une jeune femme de Remiremont, découvrir des pans entiers de leur histoire, en consultant les archives municipales ou départementales et internet. Sa curiosité fut suscitée par cette vue photographique des environs du cimetière de Hanoï, capitale du Tonkin à l'époque de l'Indo-Chine française. L'oblitération postale est illisible, mais la carte permet de se situer à l'époque coloniale et, par la date d'émission du timbre, de déterminer un envoi postérieur à 1907.

Les tendres quatre mots sont ceux d'un homme écrivant à sa bien-aimée, à sa promise, voire à sa fiancée, Victorine MARIEZ, dont on découvre l'adresse postale : 32 rue du Canton à Remiremont, dans une maison encore existante. Un acte de mariage de 1920 fera découvrir à l'auteur de la recherche une union célébrée dans cette ville entre Marie Victorine MARIÉ et Émile Joseph PIERRE. S'agit-il bien de l'expéditeur et de la destinatrice de la carte postale ?

Les archives romarimontaines engendreront une interrogation identitaire du fait de la différence d'orthographe des patronymes : MARIEZ sur la carte postale, MARIÉ sur les actes d'état-civil et les recensements. L'adresse postale et l'acte de mariage permettent d'affirmer qu'il s'agit bien de la même personne, ce que confirmera une recherche ultérieure sur le site « Geneanet », où apparaissent plusieurs personnages féminins portant les mêmes nom et prénoms, qui ne peuvent être la correspondante concernée, car trop jeunes, trop âgées, déjà mariées, décédées, ou habitant hors Vosges à l'époque concernée.

Les signatures de l'expéditeur de la carte et de l'époux sur l'acte de mariage, illisibles toutes deux, proviennent bien du même rédacteur, malgré quelques légères différences explicables par les années qui les séparent. Leur analyse montre que, dans les deux cas, la boucle d'entrée



Carte postale représentant une vue de Hanoï – Tonkin – au début du 20<sup>ème</sup> siècle (coll. pr.)

renvoie au P du prénom, l'inclinaison générale est la même, le point sur le i est toujours présent, la forme des deux R reste très pointue, ainsi que la forme et la fin rageuse du E final.

Il est donc confirmé qu'il s'agit de Mlle Victorine MARIÉ, âgée de 17 ans en 1907, première année possible pour l'envoi de la carte, habitant à l'époque chez ses parents à Remiremont, 32 rue du Canton, et que son correspondant et futur époux est bien Joseph PIERRE.

Qui est Victorine MARIÉ ? Grâce aux éléments découverts, Roland MONGAÏ peut construire son arbre généalogique et apprendre notamment qu'en 1921, un an après le mariage de sa fille, son père vivra seul après le probable décès de son épouse.

Qui est Joseph PIERRE, l'expéditeur de la carte postale ? La définition de son arbre généalogique permettra de constater qu'il est originaire de Saint-Nabord du côté paternel, et de Vagney du côté maternel, où vivent les JACQUOT, deux villages séparés de 16 km.

Pourquoi se retrouve-t-il au Tonkin ? Sa feuille matricule militaire indique qu'il s'est engagé à Verdun le 6 juin 1900, alors qu'il demeurait à Joeuf (54) où il exerçait la profession de forgeron, et qu'il savait lire, écrire et compter (Niveau 3). Il sera promu adjudant le 1<sup>er</sup> octobre 1913, recevra la Médaille Coloniale avec son agrafe « Tonkin » le 26 août 1912 et sera décoré de la Médaille Militaire le 1<sup>er</sup> août 1916. Démobilisé le 21 mars 1920, il sera libéré des obligations militaires le 11 avril 1928, après avoir opéré en Chine, au Tonkin, au Sénégal et contre l'Allemagne, dans trois régiments : le 1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie de Marine, le 2<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie Coloniale et le 4<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie Coloniale.

Devenu comptable à Saint-Nicolas-de-Port (54), Joseph PIERRE épousera en 1920 Marie-Victorine MARIÉ à Remiremont, encore célibataires tous deux. En 1924, la famille s'établira à Damelevières (54), où Joseph deviendra directeur d'usine jusqu'à son décès en 1936, âgé de 57 ans seulement. Le couple engendrera une nombreuse descendance, Victorine accouchant six fois entre 1922 et 1928, puis une septième fois huit ans plus tard en 1936. Elle finira sa vie à Nice, au 1 rue Catherine Ségurane, où elle s'éteindra le 12 juin 1966 à 76 ans. On n'en saura pas davantage sur son parcours, les recensements de la ville de Nice s'arrêtant en 1911 pour ne reprendre qu'après 1936. Elle restera veuve durant 30 ans, sans jamais se remarier. L'identité du déclarant de son décès à Nice, Albert BELLETI, âgé alors de 40 ans, reste une énigme, car il ne figure pas dans les registres d'état-civil niçois.

Le travail de Roland MONGAÏ montre une méthodologie intéressante pour décrypter un document iconographique et pour poursuivre la recherche dans différentes directions. Il avoue certes rester sur sa faim face à quelques questions, mais les annexes de son document révèlent les multiples échanges sur internet qui lui ont ouvert plusieurs pistes complémentaires.

On peut lire cet ouvrage sur le site :

<https://www.histoire-genealogie.com/J-ai-fait-parler-une-Carte-Postale?lang=fr>

Pour approfondir la généalogie des personnages de cette histoire, il est possible "de la voir" en suivant le lien : <http://h2-online.heredis.com/fr/roland1942/mariez-victorine/accueil>

***Note de lecture rédigée par Michel Claudel, avec l'aimable autorisation et sous le contrôle de l'auteur, pour faite suite à la suggestion de notre collègue le Docteur Hotton.***

## La Commune du Syndicat au sein des Communautés de Communes

### L'origine de la Commune du Syndicat :

La Commune du Syndicat a été créée au cours de la Révolution. L'Assemblée Constituante avait en effet décidé par décret en date du 12 novembre 1789 la formation de municipalités dans chaque ville, bourg et communauté rurale en remplacement des communautés d'ancien régime, afin de mettre fin aux privilèges et aux statuts particuliers pour permettre aux habitants d'un même territoire d'avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs.

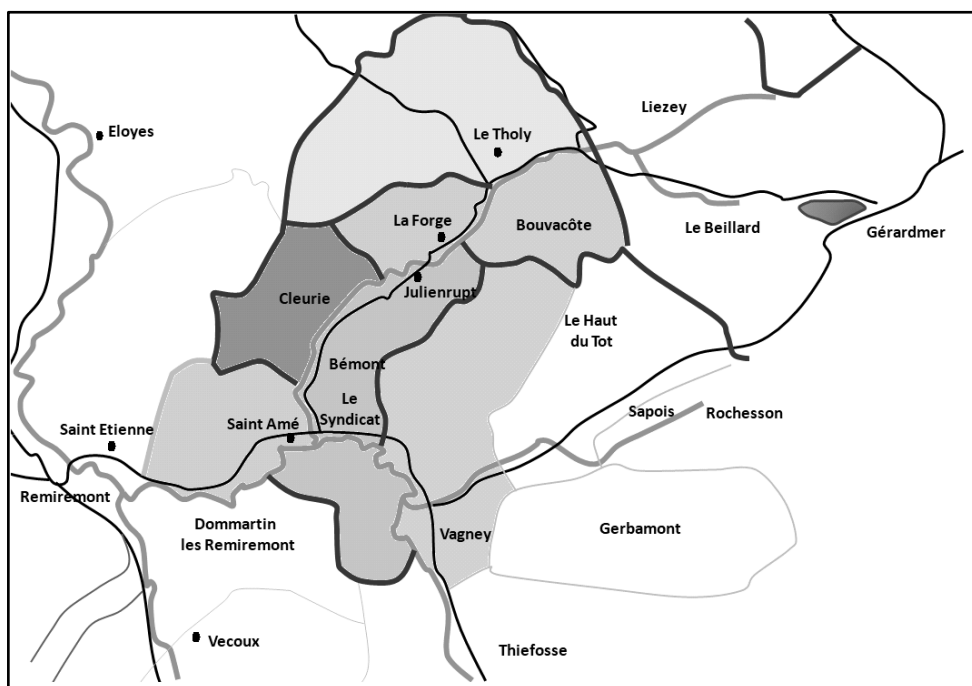
Le district de Remiremont avait émis le vœu que le territoire des nouvelles communes corresponde au territoire des paroisses. Ainsi, il n'y aurait eu dans la vallée de Cleurie que deux communes, l'une implantée au Tholy et l'autre à Saint-Amé. Mais cette idée de ne créer qu'une commune par clocher fut mise en échec par le désir des anciennes communautés de maintenir les droits d'usage qu'elles avaient sur les bois et les pâturages communs. Il fut donc décidé qu'il ne serait touché ni aux limites des anciens bans, ni aux limites des paroisses, ce qui consacrait dans la vallée de Cleurie le statu quo, la rivière séparant toujours les communes et les cantons.

Ainsi dans la vallée de Cleurie, les communes furent formées dans le cadre des paroisses, mais en tenant compte des

anciens bans dont les limites ne furent pas remises en cause. Sur le territoire de la paroisse de Saint-Amé furent créées les communes de Saint-Amé, de Cleurie (Ban de Moulin) et du Syndicat de Saint-Amé (Ban de Vagney). Les communes de Cleurie et du Syndicat, quoique ne disposant pas de clocher, virent le jour car leur territoire ne faisait pas partie du même ban que la commune sur laquelle était implantée l'église à laquelle elles étaient rattachées.

La commune du Syndicat regroupa les sections du Mourot, de Julienrupt, de l'Envers de Cleurie, de Bémont, de Bréhavillers, de Peccavillers, de Champé, du Chanois et de Nol. Autrefois administrée par un syndic et dépendant de la paroisse de Saint-Amé, elle prit le nom de Syndicat de Saint-Amé, avant de devenir plus simplement la commune du Syndicat.

Le territoire de la commune du Syndicat s'avéra, au fil des décennies, inadapté aux besoins des habitants, de sorte que plusieurs tentatives pour le modifier furent mises œuvre.



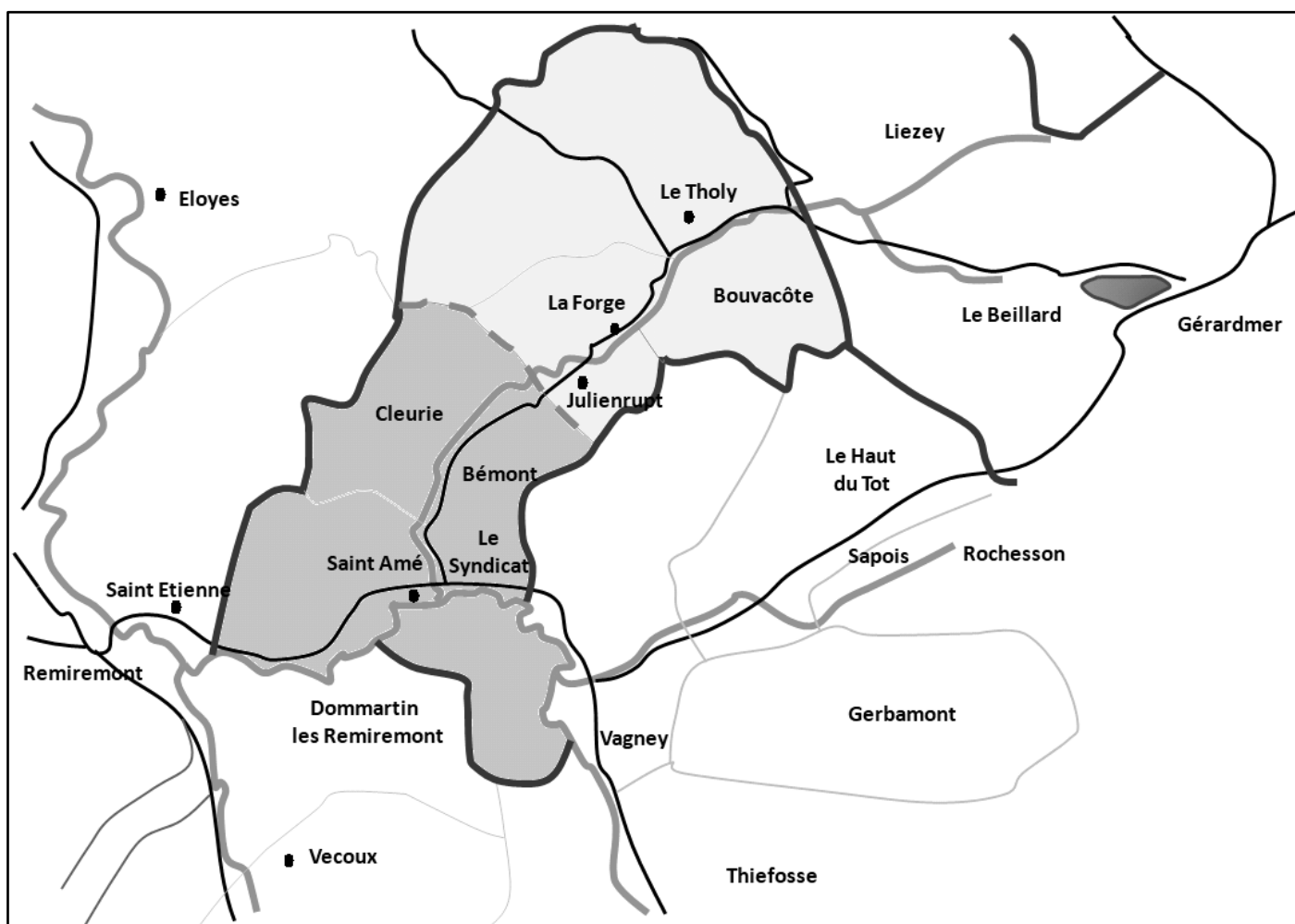
**La Révolution consacre le maintien des limites des paroisses et des anciens bans (Plan B. Cunin)**



Lors de la création de la paroisse de Julienrupt en 1868, il fut envisagé de former une nouvelle commune qui couvrirait le territoire de la nouvelle paroisse, incluant la partie inférieure de la commune de la Forge, la partie supérieure de la commune de Cleurie et les sections du Mourot, de Julienrupt et de l'Envers de Cleurie qui seraient détachées de la Commune du Syndicat.

De même en 1973, il fut envisagé de fusionner les communes de La Forge, de Cleurie et la section de Julienrupt afin de former une nouvelle commune.

La section de Julienrupt était en effet devenue un vrai village où étaient regroupés l'église,



*Projet sous la Révolution de création d'une commune par paroisse. (Plan B. Cunin)*

l'école, l'usine et les commerces dont le rayonnement s'étendait sur une grande partie des communes de Cleurie et de La Forge. Quant à la commune du Syndicat, qui disposait sur son sol de deux gares excentrées, celle de Peccavillers qui desservait Saint-Amé, et celle de Nol près de Vagney, et d'une église éloignée dont la majorité des habitants ne profitait pas, elle était menacée de démantèlement, la section de Nol étant attirée par le bourg proche de Vagney et le surplus de son territoire étant naturellement tourné vers la commune de Saint-Amé.

#### **Les structures intercommunales :**

Pour surmonter ces désavantages, il fut décidé dans le courant des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles de mettre en place des structures intercommunales, les commissions syndicales et les syndicats de communes, Sivu et Sivom. Au Syndicat, ces structures furent très nombreuses dans la mesure où sur le territoire de la commune s'étendaient trois paroisses disposant de biens indivis, les églises, les cimetières et les presbytères, sans compter les ponts sur la Cleurie et la Moselotte. Pareillement, les SIVU et les Sivom se multiplièrent dans les domaines de la collecte des déchets, du tourisme, des équipements sportifs... En 1996 fut créée l'association intercommunale Prévvac destinée à préserver et valoriser la vallée de Cleurie. Elle regroupait les communes du Tholy, de La Forge, de Cleurie, du Syndicat et de Saint-Amé et préfigurait les futures communautés de communes, qui, elles, disposaient du statut d'établissement public de coopération intercommunal.

Les communautés de communes, créées par la loi du 6 février 1992, avaient pour objet d'associer plusieurs communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement. Elles se substituèrent donc aux communes dans leur domaine de compétence, mettant ainsi fin aux nombreux syndicats intercommunaux qui avaient été rendus nécessaires en raison du nombre important de propriétés indivises et d'attributions excédant le cadre de chaque commune.

Hormis la commune du Tholy qui rejoignit la communauté de communes des Lacs et des Hauts Rupts dont le siège était situé à Gérardmer, les communes associées dans l'association Prévvac se retrouvèrent dans la communauté de communes de la vallée de la Cleurie créée par arrêté préfectoral du 31 décembre 2004 et qui regroupait les communes de La Forge, du Syndicat, de Cleurie et de Saint-Amé. Le conseil communautaire comprenait 21 délégués élus au sein des conseils municipaux, dont 6 représentaient la commune du Syndicat.

Les compétences de cette communauté de communes étaient étendues, puisqu'elles incluaient notamment la gestion des biens indivis, églises, cimetières, presbytères, ponts, équipements sportifs, la collecte des déchets ménagers, la restauration des berges des cours d'eau, la mise en place de zones d'activités économiques... Dans les faits cette communauté de communes, qui ne regroupait que 5.134 habitants, se substituait à de nombreuses structures intercommunales et s'orientait plutôt vers une fusion de communes, ce qui était rendu possible par sa petite taille et par les nombreux intérêts qui liaient ses habitants.

### **L'élargissement des communautés de communes :**

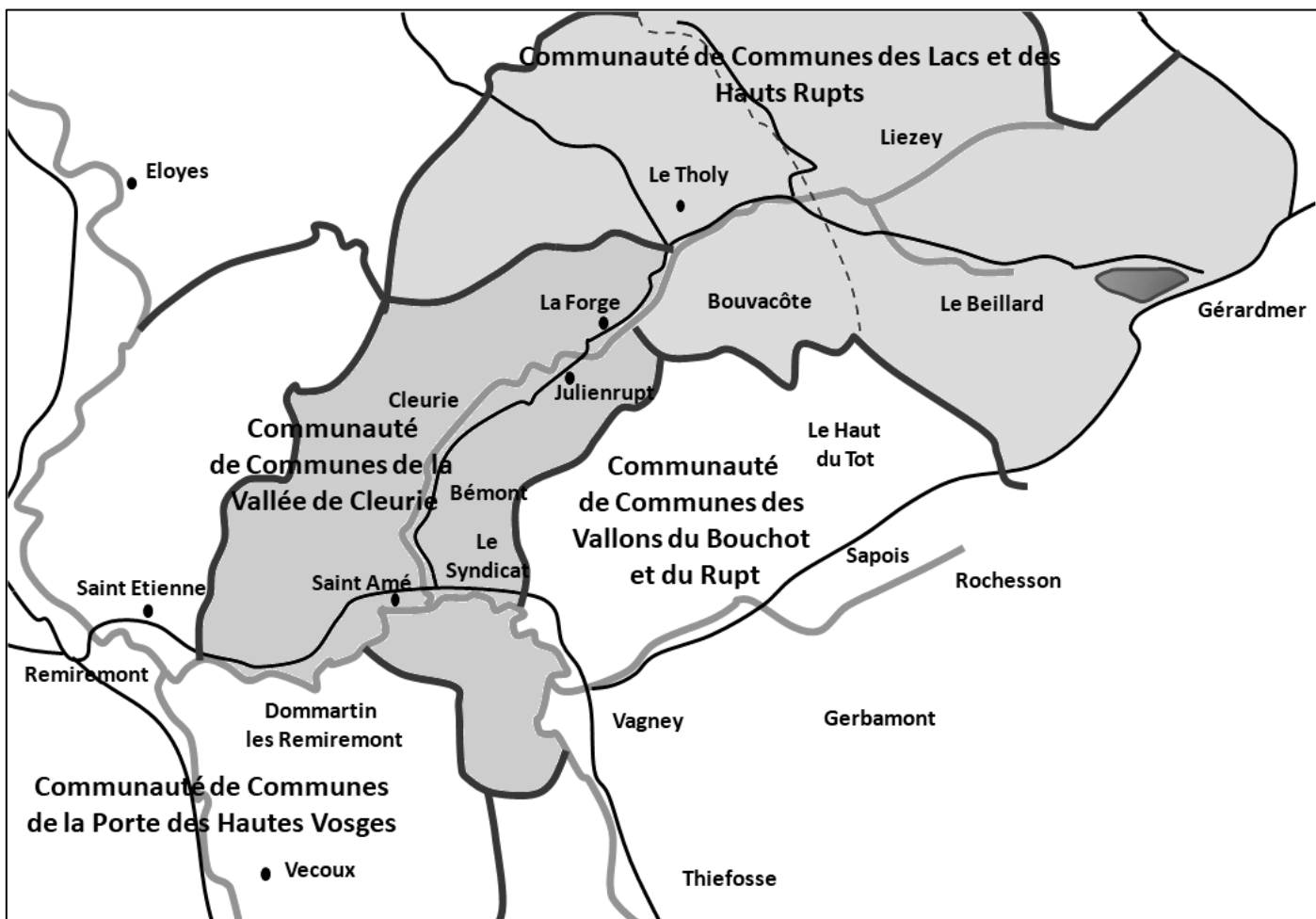
La loi du 16 décembre 2010 modifiée prévoyait la mise en place d'un schéma départemental de coopération intercommunal destiné à rationaliser le périmètre des communautés de communes, notamment en fixant un nombre minimum d'habitants, et à réduire le nombre de syndicats de communes. Il s'agissait alors de créer une entité forte disposant de plus de moyens afin de développer des projets communs dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme, de l'économie, du tourisme et de préserver la qualité d'un service public de proximité pour l'enfance, la jeunesse, les loisirs, les sports et la culture.

C'est ainsi que fut proposée la fusion des communautés de communes de la Vallée de la Cleurie et des Vallons du Bouchot et du Rupt et que fut créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 la communauté de communes Terre de Granite, regroupant les communes de Vagney, Le

Syndicat, Basse sur le Rupt, Rochesson, Sapois, Cleurie, La Forge, Gerbamont et, malgré son opposition, la commune de Saint-Amé.

Cette communauté de communes regroupait environ 12500 habitants. La commune du Syndicat, avec ses 1907 habitants, ne disposait plus dans cette nouvelle collectivité que de 5 sièges sur 32 ; du moins elle obtint que le siège de cette nouvelle collectivité soit fixé dans les locaux de la mairie à Bréhavillers.

Du fait de l'élargissement du périmètre de la communauté de communes, la perspective que celle-ci conserve des compétences étendues disparut et plusieurs compétences furent abandonnées, telle la gestion des biens indivis, églises, cimetières, cures, ponts, ainsi qu'il



*Les communautés de communes dans la vallée de Cleurie en 2010. (Plan B. Cunin)*

apparaît de l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2013 qui entérine la modification de ses statuts. Par contre la gestion des déchets ménagers, qui était assurée par le syndicat mixte de la Prêle, fut intégrée dans la nouvelle structure, puisque le périmètre de ce syndicat était identique à celui de la nouvelle communauté de communes. La communauté de communes des Vallons du Bouchot et du Rupt apportait dans la nouvelle collectivité les compétences relatives aux campings, au cinéma municipal, à la médiathèque intercommunale, à la piscine de Vagney, équipements certes utiles à la population, mais dont l'équilibre financier était incertain.

La communauté de communes Terre de Granite connut une courte vie, puisque la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République) a fixé à 20.000 habitants la taille minimum des nouvelles communautés de communes. C'est ainsi qu'est né le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la communauté de communes des Hautes Vosges qui regroupe les communautés de communes Terre de Granite, de la Haute Moselotte et de Gérardmer Monts et Vallées comprenant 22 communes et 36.862 habitants. La commune du Syndicat disposait de deux élus dans le conseil communautaire qui en comprenait 49. Il est à noter que la commune de Saint-Amé, qui estimait dépendre du bassin de vie de Remiremont, a pu rejoindre la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales.

Les débuts de la nouvelle collectivité furent difficiles en raison notamment du travail d'harmonisation des diverses compétences qui existaient au sein des anciennes communautés de communes. Au 31 décembre 2017, la question des compétences optionnelles n'était toujours pas tranchée, le point d'achoppement étant la prise en charge des équipements culturels et sportifs de Vagney qui dépendaient de l'intercommunalité Terre de Granite, alors que ces équipements demeurent communaux dans les autres intercommunalités. Au début de l'année 2018, les tensions furent telles que l'idée d'une scission à l'intérieur de cette communauté de communes fut plusieurs fois évoquée, certains estimant que celle-ci regroupait en fait plusieurs bassins de vie. Ce sentiment d'avoir été floué a été exprimé par les élus du Syndicat qui, dans un article publié dans le journal Vosges Matin du 10 février 2018, déclaraient qu'alors que certains équipements sont revenus dans le giron communal, ce qui grève le budget, les profits liés à l'intercommunalité sont faibles.

Il reste donc à la communauté de communes des Hautes Vosges à faire ses preuves afin de lever les doutes et de porter un projet dans l'intérêt de tous les habitants de ce territoire.

**Bernard CUNIN**

-----

**LES RENDEZ-VOUS  
DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DE REMIREMONT ET DE SA REGION**

*Nos réunions mensuelles sont libres et gratuites. Invitez vos amis ; songez à les faire adhérer.  
Permanences du lundi matin, de 9h00 à 11h00 au local, 31, rue des Prêtres à Remiremont.*

**Ajouter au programme annoncé en page 12 du Romarici Mons n° 84 :**

**Vendredi 22 juin 2018, à 16h : visite guidée de l'entreprise Garnier-Thiébaud,  
à l'invitation de Paul de Monclos, président de Vosges-Textile**

**Rendez-vous devant l'usine à Kichompré, 88400 Gérardmer**

-----

*Composition et mise en page de cette livraison par Michel Claudel, à qui on peut adresser des textes, communications ou informations pour un prochain numéro : [claudel.mi@orange.fr](mailto:claudel.mi@orange.fr)*